



Chef-lieu de Canton  
(Val-de-Marne)

## LISTE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 03 novembre 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

### EDUCATION

- **N°2022-59** : Autorisation donnée au maire de signer l'avenant de prolongation de la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif De Territoire pour l'année 2022/2023.  
*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### ASSOCIATION

- **N°2022-60** : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Union Nationale des Combattants ».  
*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### URBANISME

- **N°2022-61** : Autorisation donnée au maire de signer la convention avec Valophis Habitat OPH du Val-de-Marne pour l'implantation de cinq ascenseurs sur la résidence Fernand Baudin.  
*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*
- **N°2022-62** : Autorisation donnée au maire de signer l'avenant n°1 au contrat métropolitain de développement « Centres-villes vivants ».  
*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### FINANCES-MARCHE PUBLIC

- **N°2022-63** : Approbation du marché public négocié sans publicité pour la maîtrise d'œuvre du pôle petite enfance avec la société L'Agence Française villes paysages.  
*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés avec deux abstentions (M. Larger et Mme Isel).*

### VOEU

- **N°2022-64** : Vœu rappelant l'attachement de la ville de Boissy-Saint-Léger à la souveraineté et à l'intégrité territoriale et démocratique de l'Arménie.  
*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*
- **N°2022-65** : Vœu de soutien aux femmes iraniennes et à la société civile mobilisées pour la défense du droit des femmes en Iran.  
*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*



Boissy-Saint-Léger, le 07 novembre 2022

Le maire

  
Régis CHARBONNIER

MAIRIE

7, boulevard Léon Révillon - 94477 BOISSY-SAINT-LÉGER CEDEX

Tél. : 01 45 10 61 61 - [www.ville-boissy-saint-leger.fr](http://www.ville-boissy-saint-leger.fr) - Courriel : [info@ville-boissy.fr](mailto:info@ville-boissy.fr)